RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé
Provence-Alpes
Côte d'Azur

COMMUNIQUE DE PRESSE

Marseille, le 09/02/2022

Autisme : création de 9 places d'accueil en unités de vie résidentielles pour les adultes autistes en situation très complexe en région Paca

« Offrir un cadre de vie pérenne et adapté au sein d'unités spécifiques dédiées pour une meilleure prise en charge des adultes autistes en situation très complexe » est une mesure phare de la stratégie nationale pour l'autisme 2018-2022 au sein des troubles du neuro-développement.

Neuf places d'accueil en unités de vie résidentielles pour les adultes autistes, seront installées d'ici la fin du 1er trimestre 2022.
Ces places, adossées à des maisons d'accueil spécialisées, bénéficieront d'un appui sanitaire des établissements de santé spécialisés de proximité. Dotées d'un plateau technique matériel et humain hors norme, les unités seront constituées d'équipes pluridisciplinaires expertes du champ de l'autisme, relevant à la fois du secteur médico-social et sanitaire.

Elles fonctionneront 365 jours par an, 24 heures sur 24.

En quoi consiste la prise en charge en unité de vie résidentielle ?

Ces unités s'adressent aux personnes adultes autistes en situation très complexe (*) dont la sévérité des troubles induit des risques majeurs pour la santé et la sécurité de la personne si un accompagnement spécifique n'est pas mis en place. Ces petites unités sont conçues sur le plan architectural pour favoriser une approche individualisée et sécurisante au sein d'un plateau pluridisciplinaire spécialisé.

(*) Comment définir une situation très complexe ?

Elle est le résultat d'un trouble autistique sévère se caractérisant par :

- la fréquence et l'intensivité sévère du trouble du comportement ;
- la résistance à l'ensemble des stratégies médicales ou éducatives mises en œuvre ;
- l'existence de comportements problématiques difficilement maitrisables sans prise en charge spécifique ;
- le constat d'un besoin d'accompagnement spécialisé pour la quasi-totalité des actes de la vie quotidienne de la personne.

Contacts presse
Service communication
Tél : 04.13.55.83.70
Mail : ars-paca-communication@ars.sante.fr

Comment s'effectue l'admission des personnes au sein des unités résidentielles ?

Le processus d'admission s'inscrit dans le cadre d'une instance régionale de coordination des admissions. Cette instance sous la compétence de l'ARS Paca est constituée de différents membres (MDPH, établissements et structures du secteur médico-social et sanitaire, membres experts du champ de l'autisme, associations représentatives des personnes et les familles).

L'information et le consentement de la personne (et de sa famille) s'effectueront tout au long du processus d'admission par les acteurs de proximité intervenant auprès des familles ou de leurs représentants.

Qui sont les porteurs des unités résidentielles ?

Ces nouvelles places ont pu voir le jour suite à l'appel à manifestation d'intérêt lancé le 7 juillet 2021 par l'Agence régionale de santé Provence-Alpes Côte d'Azur. Deux projets ont été retenus dans ce cadre :

- l'association Adapei Var Méditerranée avec 6 places d'accueil, permettra de constituer trois unités de vie autonomes de deux personnes avec une implantation au sein de la MAS les Acacias situé à Pierrefeu-du-Var ;
- le Centre Hospitalier de Montfavet dans le Vaucluse portera 3 places avec un adossement à la MAS de l'Epi située à Avignon.

Retrouvez toutes les informations concernant les unités résidentielles sur :
https://handicap.gouv.fr/engagement-4